

Département  
de  
**SEINE-ET-MARNE**

-----  
Arrondissement  
de  
**PROVINS**

-----  
Canton  
de  
**FONTENAY-TRÉSIGNY**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

*Liberté Égalité Fraternité*

## ***Mairie de Bernay-Vilbert***

L'an deux mil vingt, le 6 juillet à 20h00,  
Le conseil municipal de la commune de Bernay-Vilbert s'est réuni en salle des fêtes de Bernay pour une séance ordinaire et après convocation légale sous la présidence de Michel ROOSEN Maire.

Étaient présents :

Sandrine RENÉ, Philippe SPITZ, Frédérick CARREIRA adjoints au maire,  
Amélie BROCCQ, Géraldine MIRAT, Kévin CHAUVIER, Marie-Renée HEYDEN, Catherine GNIEWEK, Louis JACKSON, Patrice LEGRAND, Salvatore GIOTTI.

PV2005

Absent(s) excusé(s) :

Éric HERVÉ qui a donné procuration à Michel ROOSEN.  
Nathalie LAILLE qui a donné procuration à Frédérick CARREIRA.

Absent(s) :

José FARIA.

Secrétaire de séance : Salvatore GIOTTI

\*\*\*\*\*

### **1. INSTAURATION DU HUIS CLOS.**

#### **DCM2048**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal qu'au vu de la situation sanitaire et du respect de la distanciation sociale, la séance du conseil municipal se déroule à huis clos ;

Monsieur le Maire soumet le huis clos au vote.

#### **Le Conseil Municipal,**

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-18 ;

**VU** l'ordonnance du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et les établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19 ;

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE** qu'il se réunit à huit clos.

**2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 JUIN 2020.**

**DCM2049**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **ADOpte** le procès-verbal de la séance du 15 juin 2020, tel qu'annexé à la présente délibération.

**3. INDÉMNITES DES ÉLUS.**

**DCM2050**

Monsieur le Maire précise que les indemnités des élus sont à budget constant par rapport à l'ancienne mandature, malgré la hausse annoncée par le gouvernement. Les élus ont souhaité ne pas augmenter le budget consacré aux indemnités et rester dans l'enveloppe budgétaire votée au budget 2020.

En application des dispositions de l'article L2123-24-1 du CGCT alinéa II, les conseillers municipaux peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique, laquelle doit toutefois rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée au maire et aux adjoints ayant reçu délégation. Cette indemnité s'élève au maximum à 6% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

**Le conseil municipal de la commune de Bernay-Vilbert,**

**VU** le CGCT et notamment les articles L2123-20 et suivants ;

**VU** la délibération n°DCM2019 du 23 mai 2020 de l'élection du Maire ;

**VU** la délibération n°DCM2020 du 23 mai 2020 de l'élection du Maire délégué ;

**VU** la délibération n°DCM2021 du 23 mai 2020 fixant le nombre d'adjoints à 4 ;

**VU** les arrêtés de délégation de fonctions portant délégations aux 4 Adjoints au maire ;

**VU** l'arrêté n°ARR2034 du 4 juin 2020 portant délégation de fonctions du maire à Monsieur Salvatore Giotti conseiller municipal ;

**CONSIDERANT** qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées Maire, aux Adjoints au Maire et aux conseillers municipaux ayant une délégation étant entendu que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal ;

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE DE FIXER** le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, de maire délégué, d'adjoints et de conseiller municipal ayant des délégations, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, en référence à :

L'indice brut terminal de la fonction publique conformément au barème fixé par les articles L 2123-23, L 2123-24 et L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales :

- maire : 31 %.
- maire délégué : 17 %.
- adjoints : 9 %.
- conseiller : 6 %.

- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au compte 6531 du budget communal.
- **DIT** que ces indemnités seront versées mensuellement et rétroactivement suivant leur prise de fonction.

**TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES ANNUELLES ALLOUÉES  
AUX MAIRE, ADJOINTS ET CONSEILLER  
Suivant l'indice brut terminal de la fonction publique**

POPULATION : 834 habitants

1/ **MONTANT BRUT DE L'ENVELOPPE GLOBALE** (maximum autorisé) :  
*Indemnité maximale annuel du maire + total des indemnités maximales des adjoints et conseillers municipaux ayant délégation = 37 804.97 €.*

2/ **INDEMNITES ALLOUEES** :

**A. Maire et Maire délégué**

NOM DU MAIRE	TAUX ET MONTANT DE L'INDEMNITE	MAJORATION EVENTUELLE	TAUX ET MONTANTS DEFINITIFS ANNUEL	MONTANTS DEFINITIFS MENSUEL
Maire : <b>ROOSEN Michel</b>	31% : 14 468.57 €	/	31% : 14 468.57 €	1 205.71 €
Maire délégué : <b>HERVÉ Éric</b>	17% : 7 934.40 €	/	17% : 7 934.40 €	661.20 €

**B. Adjoints au maire et conseiller municipal**

NOM DES ADJOINTS AU MAIRE	TAUX ET MONTANT DE L'INDEMNITE	MAJORATION EVENTUELLE	TAUX ET MONTANTS DEFINITIFS	MONTANTS DEFINITIFS MENSUEL
1 <sup>er</sup> adjoint : <b>RENÉ Sandrine</b>	9% : 4 200.55 €	/	9% : 4 200.55 €	350.05 €
2 <sup>ème</sup> adjoint : <b>HERVÉ Éric</b>	Non cumul avec la fonction de maire délégué			
3 <sup>ème</sup> adjoint : <b>SPITZ Philippe</b>	9% : 4 200.55 €	/	9% : 4 200.55 €	350.05 €
4 <sup>ème</sup> adjoint : <b>CARREIRA Frédérick</b>	9% : 4 200.55 €	/	9% : 4 200.55 €	350.05 €
Conseiller municipal : <b>GIOTTI Salvatore</b>	6% : 2 800.37 €	/	6% : 2 800.37 €	233.36 €

#### **D. MONTANT BRUT TOTAL ALLOUÉ :**

(Indemnité du maire + maire délégué + total des indemnités des adjoints + conseiller municipal = **37 804.97 €**)

#### **4. RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS.**

**DCM2051**

**Le Conseil Municipal,**

VU l'article 1650 du Code général des impôts ;

**CONSIDERANT** qu'il convient de soumettre au directeur des services fiscaux une liste de contribuables de la commune répondant aux conditions posées par l'article 1650 susvisé ;

**CONSIDERANT** que cette liste doit comporter au minimum 24 noms (12 titulaires et 12 suppléants) ;

**Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de**

- **DRESSER** la liste des membres à proposer pour siéger à la CCID ;

	<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
1	BERTHELOT Albert	ARNAUD Philippe
2	BOYER Isabelle	BOUILLOT Jacques
3	COIBION Francis (ext. Exploitant agricole)	CARREIRA Frédéric
4	GIOTTI Salvatore	HERVE Eric
5	JACKSON Louis	LAPLACE Michèle
6	LAILLE Nathalie	LECOSSAIS Annick
7	LECLERC Frédéric	MOREL Stéphane
8	MOREAU Jean-Paul	MOUCHERONT Alain
9	MORVAN Claude	RENE Sandrine
10	POSSOT Dominique	STOURME Patrick
11	RENANT Philippe	VITRAC Laurent
12	VANHAELEWYN Bernard	WOELFEL François

#### **5. DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES.**

**DCM2052**

**Le conseil municipal,**

VU les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

**CONSIDERANT** qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Il convient de précéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;

**CONSIDERANT** qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

**Après avoir entendu cet exposé**, procède à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offre.

Sont candidats – comme membres titulaires :

- 1- Éric HERVÉ
- 2- Salvatore GIOTTI
- 3- Géraldine MIRAT

Sont candidats – comme membres suppléants :

- 1- Amélie BROCCQ
- 2- Sandrine RENÉ
- 3- Patrice LEGRAND

Le dépouillement du vote, a donné les résultats suivants :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....	0
Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	14
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....	0
Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral).....	0
Nombre de suffrages exprimés .....	14
Majorité absolue .....	8

**Sont élus membres de la Commission d'Appel d'offres**

Membres titulaires :

- 1- Éric HERVÉ
- 2- Salvatore GIOTTI
- 3- Géraldine MIRAT

Membres suppléants :

- 1- Amélie BROCCQ
- 2- Sandrine RENÉ
- 3- Patrice LEGRAND

## **6. QUESTIONS DIVERSES.**

- **DATES DES PROCHAINS CONSEIL MUNICIPALS**

2<sup>ème</sup> lundi de chaque mois à compter de septembre soit les :  
Lundi 14/09/2020, 12/10/2020, 09/11/2020, 14/12/2020.

- **FERMETURE DE LA MAIRIE PENDANT LA SAISON ESTIVALE**

Fermeture de la mairie en août :  
Samedis 22 et 29 août 2020.

Madame Sandrine RENÉ informe le Conseil :

- Le prochain Conseil syndical de la Communauté de Commune du Val Briard (CCVB) aura lieu le jeudi 9 juillet 2020.
- La CCVB organise un concert de plein air vendredi 17 juillet – 19h30 Place de l’Eglise à Lumigny, gratuit sur réservation auprès de la Communauté de Communes.

Séance levée à 20 h 25

## DÉLIBÉRATIONS DU 6 JUILLET 2020

- INSTAURATION DU HUIS CLOS - DCM2048
- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 JUNI 2020 - DCM2049
- INDÉMNITES DES ÉLUS - DCM2050
- RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS - DCM2051
- DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES - DCM2052

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRESENT(S)	ABSENT(S)	PROCURATION A
ROOSEN Michel			
RENÉ Sandrine			
HERVÉ Éric	<del>X</del>	X	Michel ROOSEN.
SPITZ Philippe			
CARREIRA Frédérick			
MIRAT Géraldine			
BROCQ Amélie			
LAILLE Nathalie	<del>X</del>	X	Frédérick CARREIRA.
HEYDEN Marie-Renée			
CHAUVIER Kévin			
GNIEWEK Catherine			
JACKSON Louis			
FARIA José	<del>X</del>	X	
LEGRAND Patrice			
GIOTTI Salvatore			